

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DECISION DU MAIRE
N°2024-023

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

☺☺☺

**Objet : Délivrance d'une concession de terrain trentenaire (30 ans) Casier BB/07
située au cimetière de la Commune de Pollestres
à [REDACTED]**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 17 septembre 2014 portant fixation des prix des différentes concessions dans le cimetière communal ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 14 octobre 2016 approuvant le règlement du cimetière communal ;
VU le Budget de l'Exercice en cours.

CONSIDERANT la demande de [REDACTED]
[REDACTED], domiciliée [REDACTED], d'obtenir une concession **familiale de casier trentenaire (30 ans), n° BB/07 située au Cimetière 2 carré 2** du cimetière de la Commune de Pollestres.

LE MAIRE DECIDE

D'accepter la demande de [REDACTED]
[REDACTED], domiciliée [REDACTED] **d'obtenir une concession familiale de casier trentenaire (30 ans)** au cimetière communal de Pollestres pour y fonder leur sépulture familiale, **n° BB/07 ; située au Cimetière 2 carré 2** du Cimetière Communal.

De signer l'acte de concession de ce terrain moyennant la somme de **mille cent vingt-cinq euros (1 125 €)** représentant le prix de revient du dit casier y compris les frais de timbre et d'enregistrement.

ET de rendre compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 15 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publication ou Notification
Le 25/07/2024

